



date de dépôt : 07/09/2023
demandeur: CHARMET Jean-François
pour : pose de panneaux photovoltaïques
adresse terrain : 31 lieu-dit Clairmatin
63190 BORT L'ÉTANG

ARRÊTÉ 2023-38
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BORT-L'ÉTANG

Le Maire de BORT-L'ÉTANG,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/09/2023 par Monsieur CHARMET Jean-François demeurant 31 lieu-dit Clairmatin 63190 BORT L'ÉTANG ;

Vu l'objet de la déclaration :

Pour : pose de panneaux photovoltaïques ;

Sur un terrain situé 31 lieu-dit Clairmatin 63190 BORT L'ÉTANG ;

Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 07/09/2023 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vue le Plan local d'urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;

Vu le règlement de la zone Ah du PLU ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

BORT-L'ÉTANG, le 8 SEPTEMBRE 2023

Le Maire
Josiane HUGUET



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.